

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022

Le lundi 04 avril deux mille vingt-deux le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents à la séance : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Kati BOUDIER ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Sylvie DIANI ; Éric MOUNIER ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY RIGALDIES ; Magalie VEYRIER.

Membres absents : Carmen SENTA-LOYS ; Sandrine SALANEUVE ; Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Isabelle DESCHAMPS

Pouvoirs : Carmen SENTA-LOYS à Marie-Thérèse DARIER ; Sandrine SALANEUVE à Serge DREVON ; Mégane ROMAND à Yves RACHEDI ; Jocelyn GABRY à Béatrice TRANCHAND ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Isabelle DESCHAMPS à Martine MOUTON ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 26 **Non-participation au vote** : 1

Date de Convocation : 29 mars 2022

Secrétaire : Béatrice TRANCHAND

2022-26 – PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES (SIGIS) - 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212-19 et L 5212-20 ;

Considérant que si un transfert de fiscalité a été opéré au profit du SIGIS, la Commune peut prendre en charge sur son budget propre une partie de la participation syndicale notamment afin de préserver les contribuables ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le

ID : 069-216900647-20220404-CM2022_26-DE

Article 1^{er} : De prévoir au budget une participation directe au SIGIS pour un montant de 55 100 €, le reliquat demeurant fiscalisé.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 04 avril 2022

Le Maire,

Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le : - 6 AVR. 2022
- Enregistré en Préfecture le :
- Affiché le :